

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 26/1 (1999)

DOI: 10.11588/fr.1999.1.47361

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Sur le plan de leur organisation, les confréries coloniales sont peu originales, même si le schéma typique connaît des exceptions. Ainsi, elles élisent souvent un maître annuel, qui, rendant des comptes en fin de mandat, offre à cette occasion un repas commun. Mais si l'annualité des charges est très fréquente, il n'est pas rare de trouver deux maîtres à la tête de la communauté. L'indépendance des confréries, comme nous l'avons vu, est parfois très réduite par rapport à une institution originelle. C'est en particulier le cas avec certaines paroisses, devenues à Cologne des circonscriptions politiques, mais plus encore avec les métiers. Il arrive par exemple qu'une organisation professionnelle et une confrérie soient dirigées par les mêmes personnes et se réunissent dans les mêmes lieux. On peut alors s'interroger sur l'existence de ces confréries en tant que réalités institutionnelles autonomes. Malgré ces réserves, leur fonction sociale demeure évidente, même si leur rôle politique est en revanche très limité. La finalité première des confréries est, à Cologne comme ailleurs, religieuse. Mais, sans avoir le monopole des pratiques de dévotion laïque, partagé notamment avec les métiers, elles constituent une entité historique à part.

Les études sur les confréries, déjà nombreuses en Europe, ont montré la fécondité de leur apport, permettant une histoire religieuse qui ne soit pas seulement une histoire de l'Église. Les perspectives d'analyse sont encore très vastes. Gageons que ces volumes, édités dans une collection amplement diffusée, offriront aux spécialistes la possibilité d'élargir à Cologne l'horizon de leur recherche.

Étienne CHAMPION, Angers

Christiane NEUHAUSEN, *Das Ablasswesen in der Stadt Köln vom 13. bis zum 16. Jahrhundert*, Köln (Janus) 1994, 310 p. (Kölner Schriften zu Geschichte und Kultur, 21).

Ce livre est issu d'une thèse de doctorat soutenue en 1992 à Cologne; il est publié en 1994 mais il ne m'est parvenu qu'en 1998.

Les indulgences fascinent depuis bien longtemps les catholiques: pour eux elles représentent un moyen sinon sûr, du moins commode de gagner le ciel; aux yeux des autres – les premiers protestants en tête – elles représentent un type de commerce engendré par l'Église romaine afin de s'acheter littéralement le salut éternel. Les indulgences font partie de ce que Raf De Keyzer a appelé la «piété d'addition» du moyen âge tardif (*optelvroomheid*).

Christiane Neuhausen ne fait pas vraiment œuvre de pionnière: dans un passé plus ou moins récent plusieurs études ont été entamées (la présence même des indulgences, leur imbrication dans la cure des âmes, leur lien avec les ordres du 13<sup>e</sup> siècle et avec la piété populaire, etc).

Cette étude se propose de situer les indulgences qu'on a connues à Cologne dans le cadre du vaste mouvement catholique. Elle est faite correctement: Neuhausen est une historienne qui connaît son métier. Elle maîtrise d'ailleurs plus que le seul bas moyen âge: dès le treizième siècle elle poursuit son étude jusqu'en plein seizième, quand, à la suite des attaques de Luther, le temps propice des indulgences est passé pour de bon.

Elle est très familière avec l'histoire de Cologne, montre sa compétence au niveau de l'exploitation des sources (chartes, chroniques, etc.), mais ce qui manque à mes yeux est tout ce qui touche à la comparaison. Certes, dans son avant-propos elle nous avertit déjà qu'elle brosse d'abord les grandes lignes et qu'elle continue ensuite avec l'étude particulière de Cologne. Mais, ce livre n'aurait-il pas gagné beaucoup en ne se limitant pas si rigoureusement à la ville de Cologne? Pourquoi ne pas attacher une attention plus grande à l'archevêché, voire à la province ecclésiastique: les suffragants ne sont jamais, ou rarement, mentionnés. Cologne n'est quand même pas une île!

Le livre reste étroit: son auteur fait son travail selon les règles de la technique, mais avec, hélas, peur pour des idées et des thèses un peu osées.

Ludo MILIS, Gand

Susanne STRACKE-NEUMANN, Johannes von Anneux. Ein Fürstenmahner und Mendikantengegner in der ersten Hälfte des 14. Jahrhunderts, Mammendorf/Obb. (Septem Artes) 1996, XI-349p.

Le livre de S. Stracke-Neumann est le résultat d'une thèse de doctorat soutenue à Munich fin 1989, traitant de la vie et des écrits de Jean d'Anneux, professeur en théologie à Paris et curé à Saint-Amand-les-Eaux. Jean d'Anneux serait né en Anneux (actuellement arrondissement de Cambrai) entre 1250 et 1270 et est décédé à Avignon début 1329. En dépit des efforts de l'auteur, la biographie de Jean d'Anneux reste peu fournie. De sa jeunesse on retient qu'il a étudié sous Henri de Gand à Paris; de l'homme mûr on ne préserve guère plus que ses écrits.

Après avoir situé Jean d'Anneux dans la vie universitaire de l'époque, empoisonnée par la méfiance des clercs séculiers envers les mendiants et vice versa, l'auteur s'arrête longuement au contenu des trois œuvres conservées. Il s'agit d'un miroir de prince, d'un traité sur la confession et d'un traité contre les franciscains. Jean d'Anneux aurait aussi écrit des sermons, mais jusqu'à présent, ceux-ci n'ont pas été repérés. Les *quaestiones de quolibet*, que l'on croyait également perdues, sont, selon l'auteur, à identifier avec le traité sur la confession. Suit alors un chapitre assez sommaire tentant de situer les ouvrages historiquement. C'est précisément dans cette partie, qui aurait pu être l'apogée du livre, qu'apparaissent ses imperfections. L'auteur a clairement négligé une recherche bibliographique approfondie de sorte qu'elle reproduit parfois d'opinions obsolètes ou erronées. Quelques exemples suffisent: à la page 95 l'auteur reprend encore à J. Lestocquoy (1947) l'idée de H. Pirenne affirmant que les abbayes sont souvent à l'origine des villes (Der Reichtum der Abtei [Saint-Amand-les-Eaux] und die rege Wallfahrtstätigkeit lassen neben dem Kloster eine Stadt entstehen ... [mes italiques]). L'historiographie des dernières décennies (p. e. les publications de A. Verhulst) a démontré que beaucoup de villes du haut moyen âge peuvent se vanter d'antécédents romains (p. e. Gand, mentionné par S. Stracke-Neumann comme exemple d'une ville née autour d'une abbaye).

A la page 17 l'auteur essaie de distinguer plusieurs homonymes de Jean d'Anneux et y confond deux abbés de Saint-Bavon à Gand. En effet, elle identifie Johannes de Sancto Amando avec Jean Bernier de Fayt, tout en lui attribuant une partie de la vie de Baudouin Borluut. Là encore, un simple contrôle de l'article de G. Berings et Ch. Lebbe dans *Monasticon belge*, VIII: Province de Flandre orientale 1 (1989) aurait évité l'erreur. Cette lacune est d'autant plus remarquable, puisque l'auteur signale le *Monasticon belge* dans sa bibliographie (p. 338), tout en estimant qu'il a été terminé en 1955 (en réalité achevé en 1993).

Ces quelques exemples démontrent suffisamment le risque d'erreurs suite à une bibliographie composée trop hâtivement. Les imperfections se situent aussi sur un autre plan. Parfois l'auteur ignore des questions qui pourraient clarifier la genèse des textes. Nous pensons p. e. aux problèmes suivants: quel était le rapport entre Jean d'Anneux et le comte Guillaume I d'Hainaut (III en Hollande). Pourquoi Jean d'Anneux dédie-t-il son miroir de prince précisément à ce souverain? Il n'est pas né dans le comté d'Hainaut et a résidé rarement dans sa paroisse qui jouissait d'un statut particulier du fait que son territoire se trouve en partie dans le Tournaisis, en partie en Hainaut. (Cette particularité n'est d'ailleurs pas observée par l'auteur, qui limite l'esquisse historique de Saint-Amand-les-Eaux à l'histoire de son abbaye.) Guillaume I a-t-il apprécié le texte? Il est peut-être impossible de répondre à ces questions. Toutefois, elles méritent d'être posées puisque telles réflexions approfondis-